

Pins & L'expression - Janvier 2025

Groupe Majoritaire - Pins-Justaret Demain

Equipe Majoritaire : PINS-JUSTARET DEMAIN - PJD

Nous sommes interrogés sur le rôle des commissions pourtant le règlement n'a pas changé depuis le dernier mandat et si elles ne paraîtraient pas assez nombreuses pour certains, encore faudrait-il y participer !

Les commissions ont un **rôle consultatif** et elles ont lieu **avant** un conseil municipal pour examiner, débattre sur les dossiers et répondre aux interrogations et aux questions.

Rappel du Règlement :

Article 8 : Fonctionnement des commissions municipales

« Le conseil municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront. ... Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil municipal... »

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, **émettent de simples avis ou formulent des propositions.** Elles statuent à la majorité des membres présents. »

D'aucuns voudraient nous faire croire qu'elles seraient un organe décisionnel, mais si cela était le cas, nous en serions encore à décider des priorités du mandat ou de la couleur du City Stade.

Force est de constater que nos quatre détracteurs posent les mêmes questions lors du conseil alors que les réponses ont été fournies en commission sans doute pour se mettre en valeur ou pour agacer l'auditoire. En tout cas, c'est une perte de temps !

Nous refuserons à l'avenir de répondre deux fois aux mêmes questions même si la forme en est modifiée et nous renverrons en commission toutes les questions relevant de leurs domaines respectifs.

Questionner et questionner toujours, nos 4 conseillers dissidents se targuent d'avoir gagné au tribunal administratif, certes ils ont obtenu 389 caractères de plus pour critiquer ou dénigrer d'avantage, mais sans jamais faire de propositions concrètes.

Ils se repaissent d'un seul un projet avorté d'ombrières photovoltaïques qui n'a pas fait consensus et qui n'était pas réalisable au vu des contraintes sécuritaires ou techniques. **Maigre bilan !**

Le SDEHG a fait une réponse circonstanciée à leurs interrogations récurrentes mettant en doute les compétences du syndicat d'électricité et de leurs études.

En attendant, nous demandons à chacun de respecter les autres, de respecter les opinions et éviter les insultes qui sont préjudiciables à nos débats. Les derniers propos écrits et transmis à nos agents relèvent de la diffamation

L'équipe majoritaire PJD

Contact :

Mail : pinsjustaretdeinain@gmail.com

Facebook : Pins-Justaret Demain

Instagram

Groupe Minoritaire - Pins-Justaret au plus près de vous

PINS-JUSTARET AU PLUS PRES DE VOUS

7 années de macronisme, aidées par la crise mondiale, succession de mauvais choix, ont conduit à un déficit budgétaire abyssal de l'état français..

Cela va avoir des répercussions sur les subventions accordées aux collectivités locales que ce soit par la région, par le département et, en ricoché, par celles accordées aux mairies.

Cela veut dire que le budget communal va être impacté.. De combien ?

Cela veut dire qu'il va falloir faire des choix.. Lesquels ?

Les coupes budgétaires peuvent conduire à des réductions significatives dans des services essentiels tels que l'éducation (écoles, ALAE, cantines, personnel, travaux), la sécurité publique (police municipale, caméras), ce qui peut dégrader la qualité de vie des habitants.

Hausse des impôts locaux alors que la pression fiscale est déjà énorme ?

Les personnes les plus modestes seront encore plus impactées.

Non remplacement de personnel ? disparition de certains services ? arrêt des projets coûteux et non essentiels. ... ?

Comment vont se faire les arbitrages ? en commission des finances qui ne sont que des chambres d'enregistrement ?

Les pins-Justarétois seront-ils consultés ? ce serait démocratique !

L'avenir est sombre !!

L'année 2025 arrive. Je vous souhaite une bonne année à vous et à vos proches.

Contact :

Mail : nicole.pradere@mairie-pinsjustaret.fr

Courrier : N. PRADERE

Mairie, place du Chateau - 31860 PINS JUSTARET

Groupe Minoritaire - Pins-Justaret Durable

PINS-JUSTARET DURABLE

Enfin !

Le tribunal administratif nous a donné raison en nous attribuant un espace de 1500 caractères dans le Pins&Vous et un accès au Facebook communal. Après 2,5 ans de procédure, **M le maire -défendu par une avocate payée par nos impôts- est contraint de s'exécuter**. Pour mémoire, la **préfecture** avait déjà dû intervenir, avec **2 rappels à l'ordre**, pour nous permettre d'intégrer les commissions municipales.

Au mépris de la loi et de la démocratie, M le maire persiste en exigeant que nous changions de nom et en nous imposant d'appliquer pour ce magazine la délibération nous limitant à 1111 caractères, pourtant **annulée au tribunal**.

Cette victoire rappelle l'importance de la **transparence**. Un budget voirie, en augmentation de **+50% (350k€)**, a été soumis au vote sans détails. Un nouvel éclairage de l'église a été voté sans plan à l'appui. Cela nous dérange. Et vous ?

Les municipales de 2026 approchent, nous invitons chaque citoyen à s'intéresser à la gestion de notre commune.

Nous souhaitons à chacun une belle année 2025 dans le **bien de tous** et sous le signe du **dialogue** et du **progrès**.

Contact :

Mail : pinsjustaretdurable@gmail.com et sur les réseaux : Pins Justaret Durable